

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Rapport de gestion
de l'exercice 2021**

Tables des matières

Rapport de gestion

Activité du comité	1
Informations générales	2
Renseignements sur le bilan	2
Renseignements sur le compte d'exploitation	3

RAPPORT DE GESTION

I. **Activité du comité**

Le comité a tenu deux séances au cours de l'année 2021.

Le 23 juin 2021 – objets principaux :

Nomination du nouveau représentant élu par le personnel des Foyers communaux de la Ville de Bulle.

Approbation du procès-verbal du comité du 5 novembre 2020.

Approbation du procès-verbal de la commission de placement du 2 février 2021.

Consignation de la décision du comité du 3 décembre 2020 par voie de circulation :

approbation du procès-verbal de la commission de placement du 11 novembre 2020 et de la nouvelle allocation stratégique proposée par Lusenti Partners avec la possibilité d'investir en direct dans les infrastructures.

Consignation de la décision du comité du 5 janvier 2021 par voie de circulation :

adjudication du mandat pour l'étude de faisabilité des travaux de rénovation des immeubles Vudalla à Bulle à Pasquier Glasson SA pour un total net TTC de CHF 35'002.50.

Consignation de la décision du comité du 23 février 2021 par voie de circulation :

approbation du plan de financement, mise à jour en 2020, rapport de l'expert du 28 janvier 2021.

Présentation et approbation des comptes, annexes, rapport de gestion 2020.

Examen de la situation du système de contrôle interne (SCI) pour 2020.

Présentation et approbation de l'expertise actuarielle au 31.12.2020 par MM. Georges Dorsaz et Gonzalo Gonzalez.

Information sur la révision LAI et de l'impact pour la Caisse de pensions.

Renouvellement du contrat de réassurance stop loss auprès de la Zurich Assurances.

Le 10 novembre 2021 – objets principaux :

Présentation de l'étude de faisabilité des travaux de rénovation des immeubles Vudalla à Bulle par Pasquier Glasson SA.

Approbation du procès-verbal du comité du 23 juin 2021.

Présentation par M. Georges Dorsaz et approbation de l'avenant n° 3 au 1^{er} janvier 2022 du règlement de prévoyance au 1^{er} janvier 2020.

Présentation par M. Georges Dorsaz et approbation des annexes 3 et 4 au 1^{er} janvier 2022 du règlement de placement (RP) au 1^{er} janvier 2014.

Taux d'intérêt technique : recommandation de l'expert.

Intérêt crédité au capital de prévoyance : taux de clôture pour 2021 et taux d'ouverture pour 2022.

Indexation des rentes au 1^{er} janvier 2022.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos gestionnaires, la Commission de placements a siégé à une reprise.

II. Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait initialement à 67.8 %.

Grâce aux rendements dégagés au cours de l'année 2021, les degrés de couvertures au 31.12.2021 sont de :

- article 44 OPP2 : 100.20 % (31.12.2020 : 95.21 %)
- propre aux assurés actifs : 100.35 % (31.12.2020 : 91.47 %)

Au 31 décembre 2021, la Caisse compte 647 assurés actifs, soit 43 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 9 unités, pour se situer à 242. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.67.

A fin 2021, le taux d'intérêt technique était de 1.72 %. Suite à ce changement de taux, au 31 décembre 2021, au même niveau que le taux d'intérêt technique recommandé, selon la dernière version de la DTA 4, la provision pour changement de bases techniques peut être dissoute à la date d'évaluation.

III. Renseignements sur le bilan

Actifs

Avoirs en banques

Les liquidités au 31 décembre 2021 de CHF 6'204'341.57 sont dues à différentes rentrées financières de fin d'année qui n'ont pu être placées instantanément.

Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : moins-values sur fonds de placements marché monétaire CHF 3'310.00, moins-values sur obligations suisses CHF 225'615.00, moins-values sur obligations étrangères en francs suisses CHF 964'193.00, moins-values sur obligations étrangères en devises CHF 156'687.00, plus-values sur actions suisses CHF 4'189'208.00, plus-values sur actions étrangères CHF 6'525'059.00, plus-values sur fonds de placements immobiliers CHF 127'192.00, plus-values sur placements alternatifs CHF 70'446.00 et plus-values sur placements en infrastructures CHF 162'450.00.

Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une plus-value globale de CHF 320'000.00 en 2021. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 40'978'000.00 soit le 23.8 % de nos actifs, en regard des 26.3 % à fin 2020. Ils ont dégagé une performance de 3.9 % pour 2021.

Compte de régularisation actifs

Au 31 décembre 2021, le solde du compte est de CHF 341'953.40.

Passifs

Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 13 assurés qui ont quitté la Caisse de pensions à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2022.

Compte de régularisation passifs

Au 31 décembre 2021, le solde du compte est de CHF 1'692'481.88.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Au passif du bilan figurent les capitaux de prévoyance CHF 162'232'752.50 et les provisions techniques CHF 7'179'667.85 dont les composantes doivent être évaluées en application de règles détaillées dans un règlement spécifique adopté par l'IP. Cette tâche est confiée à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à savoir déterminer les capitaux de prévoyance et évaluer les provisions techniques où le cumul de ces capitaux et provisions constitue le capital de prévoyance actuariel nécessaire soit CHF 169'412'419.35.

Réserve de fluctuation de valeur

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP). Au 31.12.2021, la Caisse de pensions a pu dépasser ce degré de couverture si tant est que la réserve de fluctuation de valeurs a pu être alimentée à hauteur de CHF 335'013.14.

Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Au 1^{er} janvier 2021, il s'élève à CHF 7'706'212.18 et a été totalement résorbé à fin 2021.

IV. Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2021 par un excédent de produits de CHF 8'041'225.32 porté en diminution du découvert au 1^{er} janvier de CHF 7'706'212.18, ce qui se traduit par un solde final de CHF 0.00 et la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de CHF 335'013.14. Cet excédent de produits de CHF 8'041'225.32 provient d'un résultat net positif des placements de CHF 12'351'069.41, auquel il faut soustraire le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 3'999'254.35 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 310'589.74.

Produits

Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, représentent un total de CHF 7'873'858.50, auxquels viennent s'ajouter CHF 522'050.65 pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 186'836.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 8'582'745.15.

Prestations d'entrée

La Caisse de pensions a reçu 97 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés pour un montant total de CHF 5'282'731.55.

Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit de mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2021.

Charges

Rentes de retraite

Au cours de l'année 2021, la Caisse enregistre un total de 16 départs à la retraite, dont 11 anticipés avec un pont pré-AVS. Au 31 décembre 2021, la Caisse compte 204 retraités. Les rentes annuelles versées en 2021 se montent à CHF 3'815'896.05, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 4'928.45 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant de CHF 3'820'824.50.

Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 26. Les rentes annuelles se montent à CHF 454'818.65, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 6'713.25 de rentes d'orphelins. Ce qui représente un montant de CHF 461'531.90.

Rentes d'invalidité

A fin 2021, 10 assurés bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées en 2021 se montent à CHF 163'039.25, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 1'653.75 de rentes d'enfants d'invalides. Ce qui représente un montant de CHF 164'693.00.

Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital. En 2021, 6 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 371'178.45.

Prestations de sortie

Les assurés qui quittent définitivement la Suisse ou ceux qui s'établissent à leur compte peuvent bénéficier d'un remboursement en espèces de leur prestation de sortie, la troisième condition, plus rarement remplie, étant que la prestation de sortie soit inférieure au montant annuel des cotisations de l'assuré. Au cours de l'année 2021, aucun assuré n'a reçu sa prestation de sortie en espèces.

Par ailleurs, 59 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage. Les prestations de libre passage représentent un total de CHF 3'223'900.15.

Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement permettent à l'assuré de prélever tout ou partie de son capital de prévoyance pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les prestations de retraite, proportionnellement au montant retiré.

Quinze assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2021 pour un montant total de CHF 939'907.20.

Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal. En 2021, la Caisse a procédé à six versements pour un montant total de CHF 169'167.20.

Prime de réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich compagnie d'assurances sur la vie SA. La prime pour l'année 2021 s'élève à CHF 33'958.55.

Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolubles. La contribution pour 2021 s'élève à CHF 35'286.65.

Résultat net des placements

Au 31 décembre 2021, le résultat net des placements est de CHF 12'351'069.41. La Caisse de pensions a réalisé une performance brute globale positive de 8.25 %, respectivement 8.00 % nette (2.94 % en 2020).

Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés à l'UBS, la BCF, la BCV et le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse ainsi que les frais de gestion des immeubles payés à Gruyère Immo s'élèvent à CHF 950'366.01 Ils représentent 0.55 % de la fortune.

Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'année 2021 s'élève à CHF 297'918.10.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président



Jacques Morand

L'Administrateur



Raoul Girard